



DÉLIBÉRATION 2022 - 010

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de membres présents lors de la délibération : 45
Nombre de membres ayant donné procuration : 1
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 5
Date de convocation : 23/03/2022
Date d'envoi à la SP de condom : 06/04/2022
Date d'affichage : 06/04/2022
Votes contre : 6
Votes pour : 40
Abstentions :

L'an deux mille vingt-deux et le trente mars à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I. "Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents : Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BEGUE Christophe, Mr BELLOT Daniel, Mr BEZERRA Gérard, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZZOLA Bruno, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DHAINAUT Annie, Mr DUBOUCH Joël, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr DONA Edouard, Mr ELLENA Aimé, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FALTRAUER Franck, Mr FASOLO Robert, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mme LANEQUE Valérie, Mr LANSMANT Sébastien, Mr LEVIGNAC Georges, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MELIET Nicolas, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MINIAYLO Pierre, Mme MONGIS Nadine, Mr MORANDIN Jacques, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr QUINTILLA Christophe, Mr RENARD Jean-Pierre, Michel ROUILHES, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mme SOLARY Jacqueline, Mr TIMOTHEE Frédéric, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth.

Excusés remplacés par : Mr BOUE Guy remplacé par Monsieur Michel ROUILHES, Mme GAUCHE Laureta remplacée par Mr PIQUEMAL Vincent, Mme LABORDE Marie-Clémence remplacée par Mr LEVIGNAC Georges, Mme LABORDE NOYER Martine remplacée par Mme SOLARY Jacqueline, Mr LAFORE Michael remplacé par Mr MORANDIN Jacques.

Ayant donné procuration: Mr LABURTHE Michel a donné procuration à Mr FALTRAUER Franck.

Absents excusés: Mr ALBINET David, Mr CAZES Jérôme, Mme DESPAX Nelly, Mr GABAS Michel, Mr LABURTHE Michel, Mme LACAVE Delphine, Mr SCARAVETTI Henri, Mme TUMELERO Hélène, Mme LAUNET Alexandra (sans droit de vote).

Absents: Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr CARRE Michel, Mr. CECEILLE Gérard, Mr DULERM Pierre, Mr GIACOMAZZI Stéphane, GOURGUES Gérard, Mr LABARBE Lucien, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAMORT Pierre, Mr MAO Jean-Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François.

Participants sans droit de vote : Mr Stéphane DEMAY, conseiller des décideurs locaux, Mme NAYRAND Leslie, gestionnaire RH et comptabilité, Mr BOURDIOL Nicolas, responsable technique, Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mr BEGUE Christophe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20220330-2022-010-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022



Vote du budget de l'eau 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2022-005 du 23 février 2022 portant sur le vote et la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2022,

Vu l'adoption du compte administratif du budget de l'Eau 2022,

Vu l'affectation du résultat 2021,

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif du service de l'Eau 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- ✓ En section de fonctionnement à la somme de 3 586 684 euros,
- ✓ En section d'investissement à la somme de 2 535 668 euros.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, par 40 voix pour et 6 voix contre (Mmes DHAINAUT Annie, ESPERON Patricia et de Mrs BEZERRA Gérard, DUBOUCH Joël, FERNANDEZ Xavier, LANSMANT Sébastien) décide de voter le budget du service de l'Eau, comme présenté ci-dessus :

- ✓ Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- ✓ Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 31 mars 2022

Le Président,



Nicolas MELIET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20220330-2022-010-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 07/04/2022

Affichage 07/04/2022



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice..... ☒ 68Nombre de membres présents..... ☒ 45Nombre de suffrages exprimés..... ☒ 46VOTES : Pour..... ☒ 6Contre..... ☐Abstentions..... ☒ 6

Date de convocation : 23/03/2022

Présenté par MELIET NICOLAS,

A EAUZE le 30/03/2022

PRESIDENT,

Délibéré par LE CONSEIL SYNDICAL réuni en session ORDINAIRE

A EAUZE le 30/03/2022



Les membres LE CONSEIL SYNDICAL ,

AXMANN ROLAND
DELEGUEARSLANIAN GENEVIEVE
1 ER VICE PRESIDENTBELLOT DANIEL
DELEGUECARRE MICHEL
DELEGUEDHAINAUT ANNIE
DELEGUEDUBOUCH JOEL
DELEGUEESPERON PATRICIA
DELEGUEFASOLO ROBERT
DELEGUEGABAS MICHEL
DELEGUELABORDE NOYER MARTINE
DELEGUELAFFORGUE MATHIEU
DELEGUELUSSAGNET WILFRIED
DELEGUEMEYROUS JEROME
DELEGUEALBINET DAVID
DELEGUEBEGUE CHRISTOPHE
2 EME VICE PRESIDENTBEZERRA GERARD
DELEGUECECEILLE GERARD
DELEGUEDONA EDOUARD
DELEGUEELLENA AIME
DELEGUEESPIAU JOEL
DELEGUEFERNANDEZ XAVIER
DELEGUELABARBE LUCIEN
DELEGUELABURTHE MICHEL
DELEGUELANEQUE VALERIE
DELEGUEMAO JEAN PIERRE
DELEGUEMONDIN SEAILLES CHRISTINE
DELEGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20220330-2022-010-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 07/04/2022

Affichage 07/04/2022



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

MONGIS NADINE
DELEGUE

SAINT MARTIN JOEL
DELEGUE

TOURNE JEAN PIERRE
DELEGUE

BEYRIES PHILIPPE
DELEGUE

BRIANE HUGUETTE
DELEGUE

CAZZOLA BRUNO
DELEGUE

COLLADELO MARIE CLAIRE
DELEGUE

DESPAX NELLY
DELEGUE

FALTRAUER FRANCK
DELEGUE

GIACCOMAZZI STEPHANE
DELEGUE

JAUMAIN JEROME
DELEGUE

LABORDE MARIE CLEMENCE
DELEGUE

LAFORE MICHAEL
DELEGUE

LANSMANT SEBASTIEN
DELEGUE

MINIYALO PIERRE
DELEGUE

NEGRINI REGINE
DELEGUE

PETITJEAN MARION
DELEGUE

QUINTILLA CHRISTOPHE
DELEGUE

TIMOTHEE FREDERIC
DELEGUE

BENJADDI MILOUD
DELEGUE

BOUE GUY
DELEGUE

CAZES JEROME
3 EME VICE PRESIDENT

CHIVA AMANDINE
DELEGUE

DELLA VALLE VALERIE
DELEGUE

DURAND GEORGES MANUEL
DELEGUE

GAUCHE LAURETA
DELEGUE

GOURGUES GERARD
DELEGUE

JORIEUX MICHEL
DELEGUE

LACAVE DELPHINE
DELEGUE

LAMORT PIERRE
DELEGUE

MELIET NICOLAS
DELEGUE

MONTARET JEROME
DELEGUE

PENA ROSELYNE
DELEGUE

PHILIP ALAIN
DELEGUE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

032-253200240-20220330-2022-010-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022



IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D

PINSOLLES NICOLE
DELEGUEE

RENARD JEAN PIERRE
DELEGUE

ROBERT FRANCOIS
DELEGUE

SCARAVETTI HENRI
DELEGUE

TOURNIER ELISABETH
DELEGUEE

TUMELERO HELENE
DELEGUEE

CLAVE GABRIELLE
DELEGUE EAU ASST

DULERM PIERRE
DELEGUE EAU ASST

Certifié exécutoire par MELIET NICOLAS , compte tenu de la transmission en préfecture, le 06/04/2022
, et de la publication le 06/04/2022

A EAUZE le 30/03/2022



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20220330-2022-010-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022





S . A . T

Syndicat Armagnac Ténarèze
Services des Eaux et des Assainissements

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat Armagnac Ténarèze par cet article. Elle sera disponible sur le site internet du syndicat sat32.fr

Eléments de contexte

Le Syndicat Armagnac Ténarèze (SAT) est un **syndicat mixte fermé à la carte** (article L.5212-16 du CGCT).

Chaque membre peut, dans la limite de son territoire, transférer au Syndicat Armagnac Ténarèze, tout ou partie des compétences exercées par celui-ci.

Son objectif est de garantir aux usagers la qualité, la continuité et la pérennité des services d'eau potable et d'assainissement, tout en contenant le prix de ces services.

Il assure en effet la production, le traitement et la distribution de l'eau potable pour les communes de Beaumont, Bretagne-d'Armagnac, Castelnau-d'Auzan-Labarrère, Cazeneuve, Eauze, Fourcès, Gondrin, Lagraulet-du-Gers, Laressingle, Larroque-sur-l'Osse, Lauraët, Montréal, Mouchan, Réans, ainsi que l'assainissement collectif et non collectif (sauf pour les communes de Beaumont, Larresingle et Mouchan relevant de la Communauté de communes de la Ténarèze pour la gestion de l'assainissement non collectif et Réans relevant de la Communauté de communes du Grand Armagnac).

En ce qui concerne l'assainissement non collectif, la Communauté de communes du Grand Armagnac adhère également pour les communes de Bascous, Courrensan, Lannepax, Noulens, Ramouzens et Séailles.

L'exploitation de ces services est gérée en **Régie**.

La **principale ressource** du syndicat est la **vente d'eau**.

Le syndicat fonctionne avec le budget principal, Eau potable, et deux budgets annexes, Assainissement collectif et Assainissement non collectif, conformément à la nomenclature comptable M49.

Au 1^{er} janvier 2022, le Service public d'eau potable desservait **6 796 abonnés**, contre 6 787 au 1^{er} janvier 2021 (+9), pour une **population totale de 10 675 habitants** au 1^{er} janvier 2021 contre 10 671 habitants au 1^{er} janvier 2021 (+ 4).

Il n'y a pas d'augmentation sensible du nombre d'abonnés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
032-253200240-20220330-2022-010-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 07/04/2022
Affichage 07/04/2022



Présentation des budgets primitifs 2022

Le budget primitif soumis au vote du Conseil syndical retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement public. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif a été voté le 30 mars 2022 par le conseil syndical.

Le SAT compte **3 budgets** qui peuvent être consultés sur site ou sur internet.

Les budgets ont été présentés avec la volonté et la nécessité :

- De maîtriser toutes les dépenses de fonctionnement, afin de dégager des marges de manœuvre, et d'investissement, tout en maintenant et en améliorant le niveau et la qualité des services rendus aux abonnés,
- De n'inscrire que les subventions acquises
- De limiter le recours à l'emprunt afin de contenir la dette

1/BUDGETS CONSOLIDES

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
DEPENSES	5 068 155.83	3 204 979.92	8 273 135.75
RECETTES	5 068 155.83	3 204 979.92	8 273 135.75

2/BUDGET PRIMITIF DE L'EAU

Le budget de l'eau s'équilibre :

- ✓ en section de fonctionnement à **3 586 684** euros
- ✓ en section d'investissement à **2 535 668** euros

2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant de l'ensemble des services du syndicat.

2.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'élèvent à 3 586 684 €.

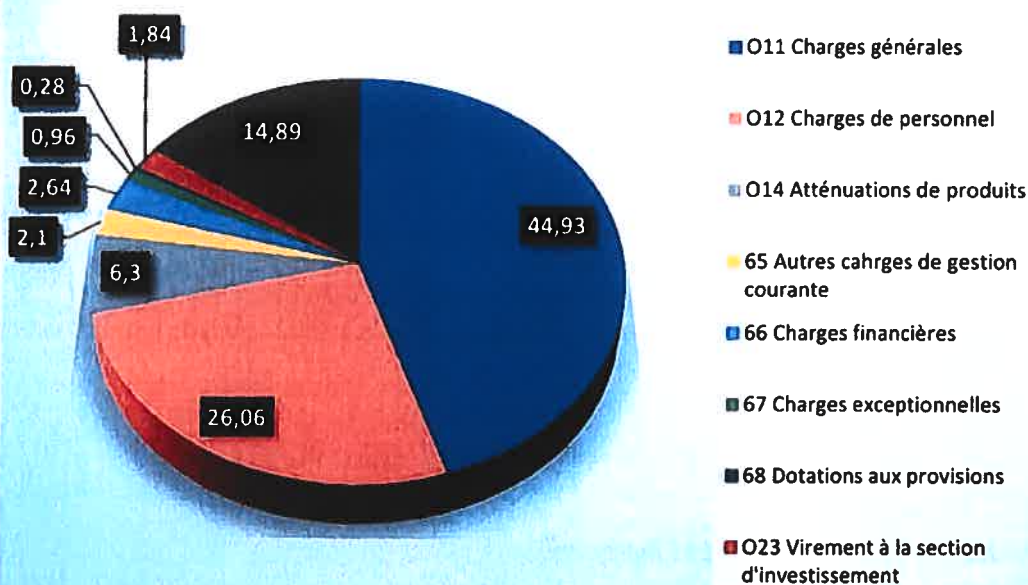
Pour construire le budget de fonctionnement, les dépenses à caractère général les plus courantes réalisées en 2021 ont été multipliées par un coefficient de 10%, l'électricité et le carburant par un coefficient de 50%.

Les charges de personnel ont été augmentées de 4% pour tenir compte du Glissement Vieillesse Technique (GVT), en dehors des recrutements prévus.



DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2021	BP2022	
O11	Charges à caractère générale	1 651 000	1 611 557,00	44,93%
60	Achats	475 000	552 256,00	
61	Services extérieurs (locations, entretien bâtiments...)	191 500	218 586,00	
62	Autres services extérieurs (affranchissements, télécom, reversement budg. Ass.coll.)	902 700	763 631,00	
63	Impôts et taxes	81 800	77 084,00	
O12	Charges de personnel	892 420	934 707,00	26,06%
O14	Atténuations de produits	216 000	226 000	6,30%
65	Autres charges de gestion courante	56 000	75 320,00	2,10%
Total des dépenses de gestion des services		2 815 420	2 847 584,00	
66	Charges financières	113 975	94 667,13	2,64%
67	Charges exceptionnelles	58 500	34 500,00	0,96%
68	Dotations aux provisions et dépréciations	10 000	10 000	0,28%
O22	Dépenses imprévues	53 738,37		
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 051 633,37	2 986 751,13	
O23	Virement à la section d'investissement		65 999,87	1,84%
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	490 656,00	533 933,00	14,89%
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		490 656,00	599 932,87	
TOTAL		3 542 289,37	3 586 684,00	100,00%
D002 Déficit d'exploitation reporté N-1				

Dépenses d'exploitation 2022



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20220330-2022-010-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services.

Il comprend l'eau, l'électricité, le téléphone, le carburant, les fournitures administratives, les frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les primes d'assurances, les prestations d'intervenants extérieurs (audit du personnel, honoraires d'avocat...), mais également la part reversée au budget de l'assainissement collectif sur les factures d'eau (article 6288)

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisse de retraite, médecine du travail et assurance du risque statutaire).

Au 1^{er} janvier 17 agents sont rémunérés sur le budget de l'eau. Un recrutement de chef d'équipe est planifié au 1^{er} avril et il y a deux départs au 1^{er} mai (une mutation et un départ à la retraite).

Le recrutement d'une équipe travaux de deux agents est prévu sur le second semestre.

Les charges de personnel représentent 26,06 % des dépenses totales et 31,29 % des dépenses réelles d'exploitation.

Chapitre 014 : L'atténuation de produits est essentiellement constituée par le reversement de la redevance de l'eau à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus du SAT, mais également les admissions de créances en non valeurs ou les créances éteintes.

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend les intérêts de la dette pour 98 791,53 € et les intérêts courus non échus (ICNE) pour -4 124,00 €.

Chapitre 67 : Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titre sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 : Les provisions pour dépréciation des éléments d'actif circulants sont inscrites à ce chapitre pour 10 000 €.

Tous ces chapitres représentent les dépenses réelles d'exploitation du syndicat.

Structure de la dette :

La dette est une dette à taux fixes composée de 5 emprunts réalisés auprès du Crédit agricole en 2008 et 2010, de la Banque populaire occitane en 2017 et 2019, et auprès de la Banque postale en 2021, afin de financer le forage d'Eauze, le réservoir du Duret, la station de Bernède et l'achat de la pelle.

Sans considération de nouveaux prêts, l'annuité 2022 est égale à :

- Annuité 2022 : 400 883,3 €
Capital : 302 092,47€ Intérêts : 98 791,53€ (hors ICNE)

Le chapitre 023 constitue le virement à la section d'investissement pour 65 999,87 et le chapitre 024 retrace les opérations d'ordre entre sections notamment l'amortissement des immobilisations à hauteur de 933 983 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

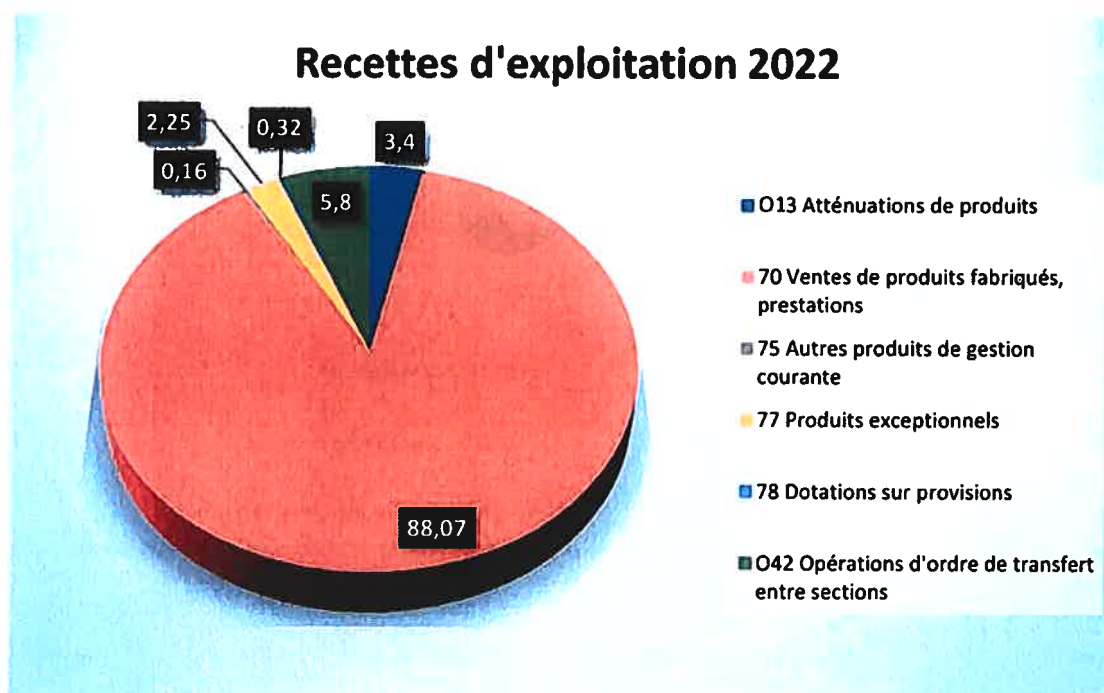
032-253200240-20220330-2022-010-BF

Page 10 sur 10
Affichage : 07/04/2022



2.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES				
Chapitres	Libellés	BP 2021	BP 2022	
O13	Atténuations de charges	59 337	107 400,00	3,40%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	2 756 434	2 782 215,97	88,07%
74	Subvention d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	5 000	5 000,00	0,16%
Total des recettes de gestion des services		2 820 771	2 894 615,97	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	30 200	71 000,00	2,25%
78	Dotations sur provisions et sur dépréciations	10 000	10 000,00	0,32%
Total des recettes réelles d'exploitation		2 860 971,00	2 975 615,97	
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	255 442,00	183 441,37	5,80%
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		255 442,00	183 441,37	
TOTAL		3 116 413,00	3 159 057,34	100,00%
RD002 Excédent d'exploitation reporté N-1			427 626,66	



Chapitre 013 : Ce chapitre comptabilise la reprise des stocks, ainsi que les remboursements prévisionnels sur rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts de maladie et accidents de travail sur le 1^{er} trimestre 2022.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par la vente de l'eau et les autres produits de service (locations de compteurs, locations diverses...)

Chapitre 75 : Il concerne les loyers des antennes de téléphonie.

Chapitre 77 : Les produits exceptionnels sont constitués des recouvrements sur les créances admises en non-valeur et du produit de cessions d'un terrain.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20220330-2022-010-BF

Accusé de réception

Réception par le préfet : 07/04/2022

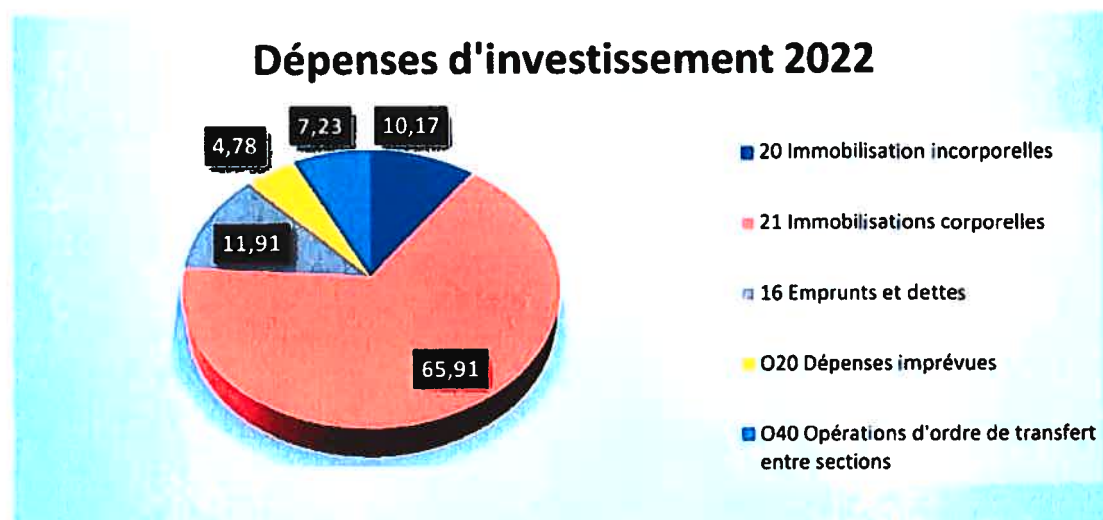
Affichage : 07/04/2022



2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

2.2.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2021	BP 2022	
20	Immobilisations corporelles	344 700	257 925,00	10,17%
21	Immobilisations corporelles	1 069 101	1 671 052,00	65,91%
23	Immobilisations en cours	150 000		
<i>Total des dépenses d'équipement</i>		1 563 801	1 928 977,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	283 972	302 093,00	11,91%
O20	Dépenses imprévues	66 301	121 156,63	4,78%
<i>Total des dépenses financières</i>		350 273	423 249,63	
<i>Total des dépenses réelles d'investissement</i>		1 914 074,00	2 352 226,63	
O40	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	255 442,00	183 441,37	7,23%
O41	<i>Opérations patrimoniales</i>	2 000,00		
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		257 442,00	183 441,37	
TOTAL		2 171 516,00	2 535 668,00	100,00%
<i>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>				



Outre les restes à réaliser de 2021 qui s'élèvent à 577 277 € comprenant essentiellement le schéma directeur d'assainissement et la télérelève pour un montant de 400 000 €, les investissements 2022 concernent les projets suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

032-253200240-20220330-2022-010-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 07/04/2022

Affichage 07/04/2022



COMPTE	Objet	Coût
2031	Frais d'études Maitrise d'œuvre restructuration Nord Est	100 000
	TOTAL	100 000
2033	Frais d'insertion Maitrise d'Œuvre Marché de travaux	1 350 1 350
	TOTAL	2 700
21351	Agencements et aménagements de bâtiments d'exploitation Poste électriques de Larroudé Poste électrique station de reprise "Mouchan" modernisation usine BERNEDE	12 000 8 000 40 000
		60 000
21355	Agencements et aménagements de bâtiments administratifs Extension des bureaux	463 800
	TOTAL	463 800
21531	Réseau d'adduction d'eau Réfection réseau Larroque sur l'Osse Réfection réseau Av de la République à Castelnau d'Auzan	13 200 60 000
	TOTAL	73 200
21561	Achat matériel spécifique d'exploitation Matériel pour sites Eau potable Poste de Chloration Forage de Gondrin Analyseur en ligne Chlore (x2) Analyseur en ligne Turbidité (x2) Détecteur de métaux (x5)	10 000 20 000 10 000 12 000 1 000
	TOTAL	53 000
217531	Réseaux d'adduction d'eau Télérelève	585 000
	TOTAL	585 000
2182	Matériel de transport Peugeot 208 (rachat après location)	10 000
	TOTAL	10 000
2183	Matériel de bureau et d'informatique Ordinateurs	4 000,00
	TOTAL	4 000
	TOTAL INVESTISSEMENTS 2022	1 347 700

2.2.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES			
Chapitres	Libellés	BP 2021	BP 2022
13	Subventions d'investissement	85 513	75 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000	977 000,00
	Total des recettes d'équipement	585 513	1 052 000,00
	Total des recettes financières		
	Total des recettes réelles d'investissement	585 513,00	1 052 000,00
021	Virement de la section d'exploitation		65 999,87
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	490 656,00	533 933,00
041	Opérations patrimoniales	2 000,00	
	Total des recettes d'ordre d'investissement	492 656,00	599 932,87
	TOTAL	1 078 169,00	1 651 932,87
	R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		883 735,13

4,54%

59,14%

4%

32,32%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20220330-2022-010-BF

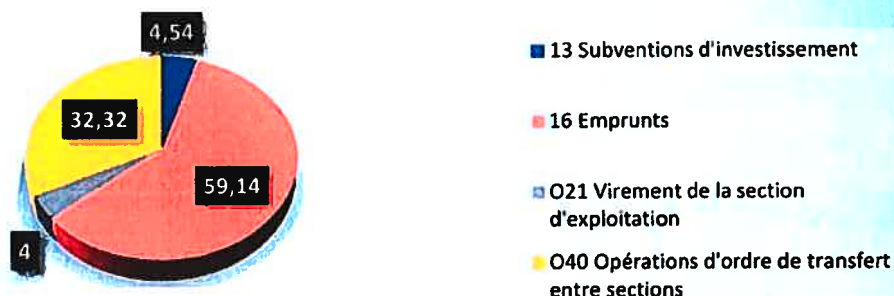
Accusé certifié exécutoire

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022



Recettes d'investissement 2022



La subvention d'équipement de 75 000 € est une subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la réalisation du Schéma Directeur de l'Eau.

Quant à l'emprunt de 977 000 €, il est destiné à financer le projet de télérelève qui consiste dans le renouvellement global du parc de compteurs et de l'installation d'un système de relèvement à distance pour une meilleure maîtrise des consommations et la prévention des fuites sur le réseau privatif.

3/BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le budget d'assainissement collectif s'équilibre :

- ✓ en section de fonctionnement à 1 431 895 euros
- ✓ en section d'investissement à 668 073 euros.

3.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chapitres	Libellés	BP 2021	BP 2022
O11	Charges à caractère générale	443 165	387 790,00
60	Achats	174 015	225 081,00
61	Services extérieurs (locations, entretien bâtiments...)	194 000	144 900,00
62	Autres services extérieurs (affranchissements, télécom, reversement budg. Ass.coll.)	74 150	17 809,00
63	Impôts et taxes	1 000	
O12	Charges de personnel	280 000	289 361,00
O14	Atténuations de produits	60 000	65 000
65	Autres charges de gestion courante	20 010	10 000,00
Total des dépenses de gestion des services		803 175	752 151,00
66	Charges financières	97 412	80 396,00
67	Charges exceptionnelles	20 000	20 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	10 000	10 000
O22	Dépenses imprévues	60 874,86	18 942
Total des dépenses réelles d'exploitation		991 461,86	881 489,00
O23	Virement à la section d'investissement	100 000,00	282 430,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 348,00	267 976,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		370 348,00	550 406,00
TOTAL		1 361 809,86	1 431 895,00
D002 Déficit d'exploitation reporté N-1			

27,08%

20,21%

4,54%

0,70%

5,62%

1,40%

0,70%

1,32%

19,72%

18,71%

100,00%

Reçu de réception - Ministère de l'Intérieur

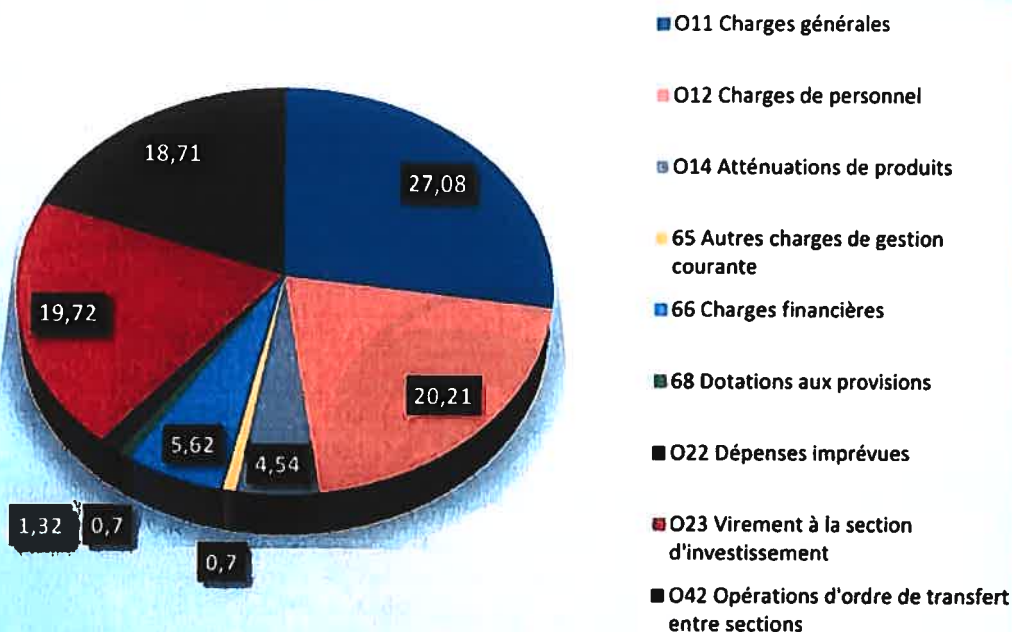
63200240-20220330-2022-010-BF

Reçu de réception - Ministère de l'Intérieur

Réception par le préfet 07/04/2022
Affichage 07/04/2022



Dépenses de fonctionnement 2022



Le budget de fonctionnement a été construit avec une augmentation de 10 % des dépenses à caractère général les plus courantes réalisées en 2021, de 200 % de l'électricité et de 50 % du carburant.

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), en dehors d'un recrutement prévu, équivaut à 4 %.

Les chapitres du budget de l'assainissement collectif se comportent comme ceux du budget de l'eau.

Au 1^{er} janvier 2022, 6 agents sont affectés au service de l'assainissement collectif. Ramenés au total des dépenses, cela représente 20.20 %, et aux seules dépenses réelles à 32.82 %.

Il est prévu un recrutement sur ce service pour assurer la transmission des informations, la professionnalisation et la pérennité du service.

3 emprunts constituent la dette à taux fixes. Ces derniers ont été réalisés auprès du Crédit agricole en 2008 et 2009 et de la Banque populaire occitane en 2017, afin de financer les stations de traitement des eaux usées de Larroque et d'Eauze, et l'extension du réseau à Arquizan, Balarin et Lauraët.

Sans considération de nouveaux prêts, l'annuité 2022 serait égale à celle de 2021.

- Annuité 2022 : 310 772.66 €
Capital : 227 803.74 € Intérêts : 82 969.32 € (hors ICNE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20220330-2022-010-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

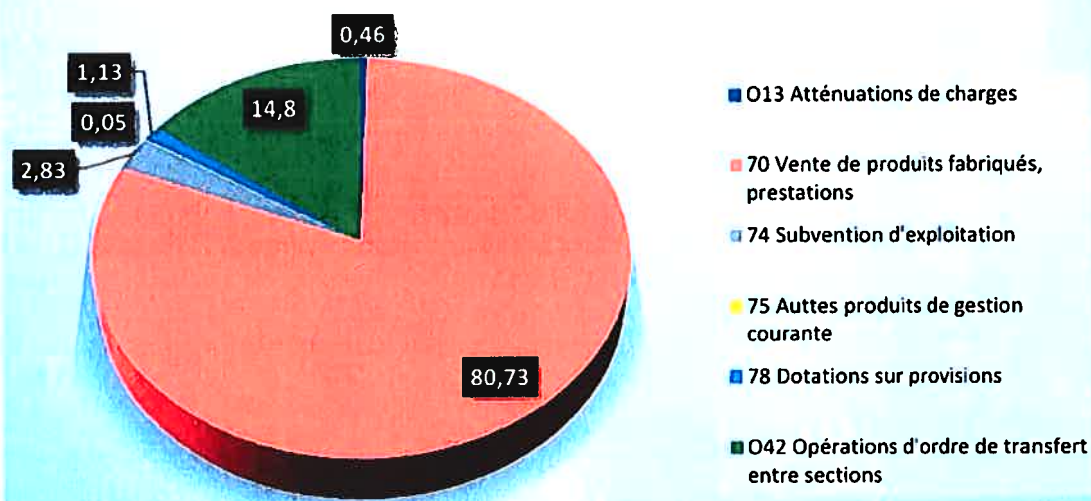
Affichage : 07/04/2022



3.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES				
Chapitres	Libellés	BP 2021	BP 2022	
O13	Atténuations de charges	4 100	4 100,00	0,46%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	770 715	713 262,12	80,73%
74	Subvention d'exploitation	5 529	25 000,00	2,83%
75	Autres produits de gestion courante	500	500,00	0,05%
Total des recettes de gestion des services		780 844	742 862,12	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Dotations sur provisions et sur dépréciations	10 000	10 000,00	1,13%
Total des recettes réelles d'exploitation		790 844,00	752 862,12	
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	113 474,00	130 669,00	14,80%
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		113 474,00	130 669,00	
TOTAL		904 318,00	883 531,12	100,00%
RD002 Excédent d'exploitation reporté N-1			548 363,88	

Recettes de fonctionnement 2021



Ce budget bénéficie d'un reversement d'une partie de la vente d'eau depuis le budget principal.
Les subventions d'exploitation s'élèvent encore à 25 000 €, mais il ne devrait plus y en avoir en 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20220330-2022-010-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 07/04/2022

Affichage 07/04/2022



3.2.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2021	BP 2022	
20	Immobilisations incorporelles	77 500	150 000,00	22,45%
21	Immobilisations corporelles	211 320	108 600,00	16,26%
23	Immobilisations en cours			
Total des dépenses d'équipement		288 820	258 600,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	220 875	227 804,00	34,10%
O20	Dépenses imprévues		50 000,07	7,48%
Total des dépenses financières		220 875	277 804,07	
Total des dépenses réelles d'investissement		509 695,00	536 404,07	
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	113 474,00	130 669,00	19,56%
O41	Opérations patrimoniales	1 000,00	999,93	0,15%
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		114 474,00	131 668,93	
TOTAL		624 169,00	668 073,00	100,00%
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

Les projets d'investissement du budget de l'assainissement collectif se présentent comme suit :

COMPTE	Objet	Coût
2031	Frais d'études Schéma directeur d'assainissement	150 000
	TOTAL	150 000
2051	Concessions et droits similaires Logiciel Assainissement / Gestion Patrimoniale	-
	TOTAL	-
2128	Agencements et aménagements de terrains bâtis Réaménagement / Paillage STEU Bretagne d'Arm Travaux de sécurisation butte STEU Mouchan	5 000 12 000
	TOTAL	17 000
21351	Agencements et aménagements de bâtiments d'exploitation Réhabilitation PR Cieutat Eauze	45 000
	TOTAL	45 000
21562	Achat matériel spécifique d'exploitation Matériel pour sites Assainissement Sondes STEU Eauze Sondes STEU Gondrin Caméra Inspection Autres matériels	10 000 5 000 5 000 1 600 5 000
	TOTAL	26 600
2182	Matériel de transport Némo (achat après location) Ford Transit (achat après location)	10 000 10 000
	TOTAL	20 000
TOTAL INVESTISSEMENT 2022		258 600

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

032-253200240-20220330-2022-010-BF

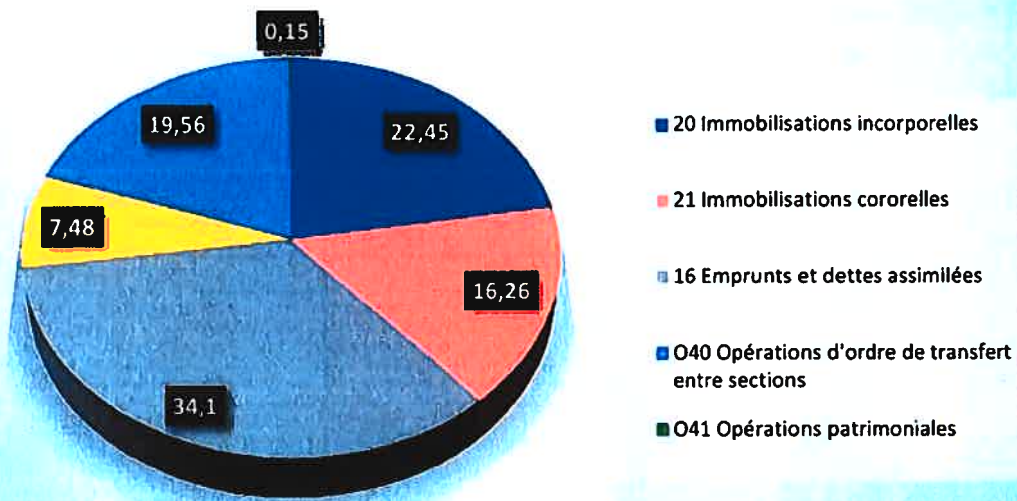
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022



Dépenses d'investissement 2022



3.2.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES			
Chapitres	Libellés	BP 2021	BP 2022
13	Subventions d'investissement	37 500	
16	Emprunts et dettes assimilées	52 000	105 000,00
Total des recettes d'équipement		89 500	105 000,00
Total des recettes financières			
Total des recettes réelles d'investissement		89 500,00	105 000,00
O21	Virement de la section d'exploitation	100 000,00	282 430,00
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 348,00	267 976,00
O41	Opérations patrimoniales	1 000,00	999,93
Total des recettes d'ordre d'investissement		371 348,00	551 405,93
TOTAL		460 848,00	656 405,93
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			11667,07

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20220330-2022-010-BF

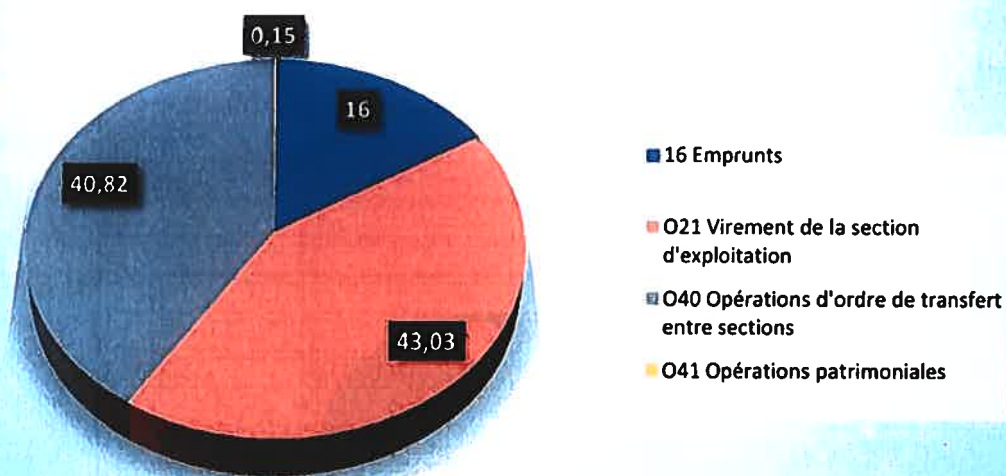
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 07/04/2022

Affichage 07/04/2022



Recettes d'investissement 2022



L'emprunt de 105 000 € doit financer en priorité le schéma directeur de l'assainissement.

4/ BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

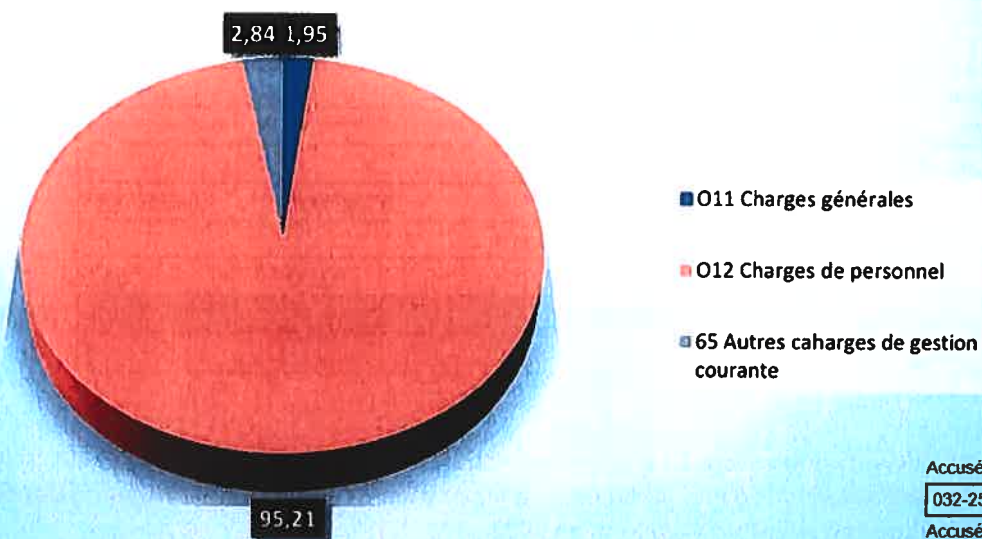
Le budget d'assainissement non collectif s'équilibre :

- ✓ en section de fonctionnement à **49 576.83 euros**
- ✓ en section d'investissement à **1 238.92 euros**.

4.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

4.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses d'exploitation 2021



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20220330-2022-010-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022



DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2021	BP 2022	
O11	Charges à caractère générale	718	894,00	1,95%
O12	Charges de personnel	45 550	43 764,68	95,21%
O14	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	1 357	1 307,00	2,84%
Total des dépenses de gestion des services		47 625	45 965,68	
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux provisions et dépréciations			
O22	Dépenses imprévues			
Total des dépenses réelles d'exploitation		47 625,00	45 965,68	
O23	Virement à la section d'investissement			
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
Total des dépenses d'ordre d'exploitation				
TOTAL		47 625,00	45 965,68	100,00%
D002 Déficit d'exploitation reporté N-1			3611,15	

Les dépenses de fonctionnement de ce budget sont essentiellement constituées par le salaire d'un agent affecté au SPANC.

Les charges à caractère générale représentent une participation aux frais de télécommunication, d'affranchissement, de nettoyage des locaux, à laquelle s'ajoutent les frais de carburant.

4.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES			
Chapitres	Libellés	BP 2021	Réalisés
O13	Atténuations de charges		
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	52 199	49 576,83
74	Subvention d'exploitation		
75	Autres produits de gestion courante		
Total des recettes de gestion des services		52 199	49 576,83
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
78	Dotations sur provisions et sur dépréciations		
Total des recettes réelles d'exploitation		52 199,00	49 576,83
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00
TOTAL		52 199,00	49 576,83
RD002 Excédent d'exploitation reporté N-1			

Les autres produits vendus sont constitués par la réalisation des diagnostics et des contrôles et le remboursement par le budget de l'assainissement d'une partie de la rémunération de l'agent du SPANC pour les missions spécifiques de l'assainissement collectif en 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
015-26318245-2022-04-02-10-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 07/04/2022
Affichage 07/04/2022



4.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement en 2022 s'équilibre à hauteur de **1 238.92 €**, montant correspondant à l'excédent de clôture de 1 238.92 €. Les seules dépenses envisagées sont des dépenses d'informatique.

Fait à EAUZE, le 30 mars 2022

Le Président,



Nicolas MELIET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20220330-2022-010-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 07/04/2022

Affichage 07/04/2022

